



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SEANCE DU 10 FEVRIER 2026
CONVOCATION EN DATE DU 4 FEVRIER 2026

DELIBERATION N° 11/01/2026

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de votants : 22

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GIL Eugène, GUIOT Christelle, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, ADIMI Karim, ZECCHIN Pascal, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, CLOET Geoffrey

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. GERNEZ Marc donne pouvoir à M. SALIGOT Bruno, Mme ABDELOUHAED Frédérique donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine

Membres excusés : MM. PLAYE Maryse, ARROMAN Alexandra

Membres absents : MM. TRIoux Annick, DRELON André, LOUGHANI Abdelaziz, GALAND Mélanie, PETIT Dimitri

Secrétaire de séance : Mme GUIOT Christelle

OBJET : Concession d'aménagement « Résidence du collège » Renouvellement de l'Agrément de la Commune pour la cession des parcelles par Nord Sem à l'aménageur NEXITY

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée la délibération en date du 11 Avril 2023 donnant agrément à Nord Sem pour la cession de parcelle appartenant à la Concession d'Aménagement « Résidence du Collège » à l'aménageur NEXITY.

L'ancienne promesse unilatérale de vente étant caduque et le programme ayant évolué, il est nécessaire de renouveler cet agrément.

La cession pour le périmètre de la concession d'aménagement (*hors périmètre destiné à la réalisation des lots libres et de l'ilot L*) se réalisera au montant de 1.266.050,84 € HT

La cession se réalisera en 2 temps en fonction des phases de construction. La phase 1 : cession des parcelles concernées pour un montant de 600.000 € HT (construction de 76 logements) et la phase 2 cession des parcelles concernées pour un montant de 666.050, 84 € HT (construction de 75 logements)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et vu les nouveaux éléments

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE Nord Sem à céder à NEXITY, les parcelles nécessaires au programme prévu dans la promesse unilatérale de vente soit la construction de 151 logements pour un prix de cession de 1.266.050,84€ HT.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), GIL Eugène, GUIOT Christelle, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, ABDELOUAHED Frédérique, ADIMI Karim, ZECCHIN Pascal, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CLOET Geoffrey

Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,



Bruno SALIGOT.

La Secrétaire de séance,



GUIOT Christelle.

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 13/02/2026

N° du bordereau d'acquittement de transaction : 059-215902057-20260210-11_01_2026-DE

Date d'affichage : 17/02/2026

Le Maire,



Bruno SALIGOT.